

## Compte-rendu du Se Unsa CAPD 29/05/18

Sur les 4000 enseignants dans le primaire, 1034 ont participé au mouvement.

- ➔ 486 ont été mutés en 1<sup>ère</sup> phase (48% obtiennent leur premier vœu)
- ➔ 273 personnes restent sans affectation

(14 500 vœux ont été analysés par les services)

47 postes restent vacants à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase (dont 25 postes de direction)

A la demande des élus du personnel, les collègues revenant d'un poste adapté bénéficieront d'une attention particulière dans leur nouveau poste.

Le SE-Unsa a demandé que les personnes ayant bénéficié d'une révision d'affectation suite à un vécu difficile au sein de l'école puissent bénéficier d'un accompagnement.

Appel à candidature :

Comme tous les ans, il va y avoir un appel à candidatures pour les **postes de direction et les postes spécialisés restés vacants**. Pour la direction de Trieux (décharge totale), il y aura une commission pour pourvoir le poste. Attention, pour les directions, il faut être sur liste de d'aptitude à la direction mais ne pas être titulaire d'une direction.

**Congé formation :**

Toutes les demandes ont été acceptées.

**Exeat/ineat**

Pour la rentrée, il manquerait 27 emplois. L'IA a dit qu'il est trop tôt pour décider comment les trouver. Mais elle ne veut pas « jouer » avec les temps partiels. D'autres solutions doivent être trouvées. Cela veut dire que tous les temps partiels devraient être accordés.

Cette année, il y a eu 39 demandes d'ineat et 27 demandes d'exeat. Tous les ineats seront acceptés. Par contre les exeats vont être examinés plus tard en fonction des besoins du département.

**CAPPEI**

- 4 supports ont été désignés selon des critères : besoin de stabilisation sur le poste et éloignement par rapport à l'agglomération nancéenne. Ces postes sont : prison d'Ecrouves, ITEP de Briey, IME de Briey et ULIS de Piennes.
- 4 modules au PAF (Plan annuel de formation ?) sont prévus si le module de professionnalisation n'est pas celui adapté (24h), public désigné.

Sur les 10 candidatures, 4 ont été retenues selon les critères suivants : ancienneté sur poste spécialisé, AGS et expérience/formation en spécialisé.

### **Hors Classe / Classe exceptionnelle**

L'avis sera donné aux personnes concernées sur I-Prof avant la CAPD du 26 juin. La CAPD de la classe exceptionnelle 2018 aura lieu le même jour. Le SE-Unsa a demandé la tenue d'un groupe de travail pour la hors classe. L'IA préférerait une harmonisation académique. Le 54 peut aussi donner l'impulsion !

Le SE-Unsa a également rappelé son mandat de voir un maximum de collègues « retraitables » partir en étant hors classe.

### **Les rendez-vous de carrière**

Les comptes-rendus ne sont pas toujours disponibles. Les IEN attendent l'accord de la Rectrice pour les diffuser. Cela devrait se débloquer rapidement.

### **AESH/AVS**

Les anciens contrats CUI disparaissent. Ils deviennent des CEC (Contrat Emploi Compétence).

Les CEC pourraient devenir AESH au bout de 9 mois.

Malgré la baisse du nombre de contrats CEC (ex-CUI), l'augmentation du nombre d'AESH fait que le département sera doté de +75 accompagnants.

### **Psy-IEN**

Si un poste n'est pas pourvu, un contractuel sera recruté.

### **REP/REP+**

Tous les CP de REP et REP+ seront bien dédoublés ainsi que tous les CE1 de REP+.

### **Détachement/disponibilité**

Toutes les demandes ont été acceptées.

### **Frais de déplacement des conseillers pédagogiques :**

Le SIEN-Unsa (Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale de l'Unsa) académique a obtenu que les inspecteurs du premier degré soient remboursés comme leurs collègues du second degré de leurs frais de déplacement aux kilomètres et non plus au tarif SNCF. Le SE-Unsa demande qu'il en soit de même

pour les conseillers pédagogiques qui ont à se déplacer régulièrement, surtout quand ils sont prêtés dans d'autres circonscriptions.

L'IEN adjoint répond que si les CPC effectuent une mission départementale (permanente ou ponctuelle), ils bénéficient dorénavant d'un remboursement aux kilomètres A vérifier dans les faits.

### **Les EFS**

Leurs éventuels reclassements leur seront communiqués très prochainement. Avec le mouvement et les CAPD de promotion, les services ont pris du retard.

Les futurs EFS seront accueillis le vendredi 29 juin à 14h à l'Espé pour leur affectation.

